

# UTAC OTC CATEGORIE L

utac otc



Tous Vidéos Images Actualités Web Livres Finance

Outils

Utac Otc

<https://www.utac-otc.com>

## Utac Otc

OTC - Organisme Technique Central · Cahier des charges relatif aux Dispositifs de contrôle de la vitesse (CDC10 A) · BILAN PAR FAMILLE - RÉSULTAT 2023 · Bilan ...

### Accueil - Véhicules Cat. L

Les points à contrôler lors des contre-visites sont définis à l ...

### Base documentaire VL

Base documentaire. Véhicules Légers · Liste des programmes ...

### Retrouver un Contrôle ...

Vous devez contacter le centre de contrôle qui a délivré ce procès ...

### Demande d'historique

Demande d'historique. Infos Pratiques. La plateforme ...

### Où passer son contrôle

Institutionnel. ACCÈS par besoin. RNC2 · Base documentaire VL ...

[Autres résultats sur utac-otc.com »](#)

UTAC

## Organisme technique central

L'Organisme technique central est une organisation dépendant du ministère français des Transports dont le but est de récolter les informations sur l'état du parc automobile et de surveiller le fonctionnement des centres de contrôle routier et l'homogénéité de ceux-ci. [Wikipédia](#)

**Création** : 4 octobre 1991

[Commentaires](#)

## Autres questions

pour rechercher



15°C Forte pluie



22:28

25/09/2



## Accueil Véhicules Cat. L

### Véhicules concernés par le contrôle technique périodique

La catégorie de véhicule est mentionnée au champ J du certificat d'immatriculation du véhicule.

- Véhicule de catégorie L1e** : véhicule à deux roues dont la vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 45 km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm<sup>3</sup> s'il est à combustion interne à allumage commandé et d'une puissance maximale nette n'excédant pas 4 kilowatts
- Véhicule de catégorie L2e** : véhicule à trois roues dont la vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 45 km/h et équipé d'un moteur d'une cylindrée ne dépassant pas 50 cm<sup>3</sup> s'il est à combustion interne à allumage commandé ou d'une cylindrée ne dépassant pas 500 cm<sup>3</sup> s'il est à combustion interne par compression et d'une puissance maximale nette n'excédant pas 4 kilowatts
- Véhicule de catégorie L3e** : véhicule à deux roues sans side-car autre que L1
- Véhicule de catégorie L4e** : véhicule de la catégorie L3e équipé d'un side-car pouvant transporter au plus quatre personnes y compris le conducteur dont deux au plus dans le side-car
- Véhicule de catégorie L5e** : véhicule à trois roues autre que L2e et dont la masse en ordre de marche ne dépasse pas 1 000 kg
- Véhicule de catégorie L6e** : véhicule à moteur à quatre roues dont le poids à vide n'excède pas 425 kilogrammes, la vitesse maximale par construction est égale ou supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 45 km/h et la cylindrée n'excède pas 50 cm<sup>3</sup> pour les moteurs à combustion interne à allumage commandé, 500 cm<sup>3</sup> pour les moteurs à combustion interne à allumage par compression et conçu pour transporter au plus deux personnes y compris le conducteur
- Véhicule de catégorie L7e** : véhicule à moteur à quatre roues n'appartenant pas à la catégorie L6e dont le poids à vide n'excède pas 600 kilogrammes pour les quadricycles affectés au transport de marchandises et 450 kilogrammes pour les quadricycles destinés au transport de personnes

### Les exceptions

En application des dispositions de l'article R323-3 du code de la route, les véhicules suivants ne sont pas soumis au contrôle technique périodique :

- Les véhicules de collection dont la date de mise en circulation est antérieure au 1er janvier 1960
- Les véhicules de type "ENDURO" et "TRIAL" (relevant des sous-catégories L3e-A1E, L3e-A2E, L3e-A3E, L3e-A1T, L3e-A2T, L3e-A3T) et appartenant aux titulaires d'une licence délivrée par une fédération sportive ayant reçu du ministre chargé des sports délégation

### Réglementation

Décret n° 2023-974 du 23 octobre 2023 relatif à la mise en place du contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

[TÉLÉCHARGER](#)

Arrêté du 23 octobre 2023 relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur

[TÉLÉCHARGER](#)

FAC-SIMILES DES PANNEAUX  
Fac-similé du panneau distinctif d'une installation de contrôle agréée

[TÉLÉCHARGER](#)

### Instructions techniques

Instruction technique CL F0 -  
Identification du véhicule

[TÉLÉCHARGER](#)

Instruction technique CL F1 -  
Equipements de freinage

[TÉLÉCHARGER](#)

Instruction technique CL F2 -  
Direction

[TÉLÉCHARGER](#)